



17NUMÉRO 2105-1211

Le Conseil de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables siège en séance extraordinaire ce 11 mai 2021 par voie de visioconférence. Sont présents à cette visioconférence:

Mme Mélanie Roy, M. Éric Lessard, Mme Joanie Roy,
Mme Roxane Nadeau, M. Christian Roy, M Luc Perreault.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jeannot Roy.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par vidéoconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Marie-Josée Mathieu.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 14 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 2020-074 du 2 octobre 2020 déclare que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

2105-1211-1

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité :

« Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ;

« Que le Conseil accepte que la présente séance soit enregistrée et rendue publique dès que possible.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire ;

2105-1211-2

À CETTE CAUSE, il est proposé par madame Joanie Roy et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

3. Dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur la formation en éthique et en déontologie des membres du conseil municipal

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du rapport d'audit de la Commission municipale du Québec portant sur la formation en éthique et en déontologie des membres du conseil municipal ;

2105-1211-3

À CETTE CAUSE, il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu, d'accepter que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport d'audit de la Commission municipale du Québec, concernant la formation en éthique et en déontologie des membres du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

4. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

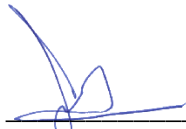
5. Levée de l'assemblée

2105-1211-5

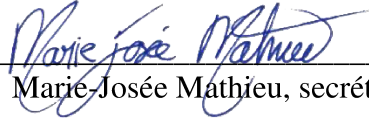
À 19h25, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Jeannot Roy, maire



Marie-Josée Mathieu, secrétaire-trésorière